

MESSAGE AUX PRESTATAIRES pour les guider dans doume.org à la date du 27-10-23

Chers pros de la doume,

Nous avons une deuxième version de notre logiciel depuis janvier 2022. Des changements importants ont été apportés.

(Pour les anciens : Vous pouvez voir vos opérations, en lecture et téléchargement, telles qu'elles étaient jusqu'au 31 décembre 2021 en vous connectant avec vos anciens identifiants sur <https://old.doume.org>.)

Bien entendu les comptoirs sont toujours là pour **vos dépôts de billets (= numérisation de vos doumes)** et même votre réadhésion. Ceux parmi vous qui sont rétifs à l'informatique mais veulent une reconversion devront s'adresser à leur comptoir pour déposer leurs billets sur leur compte, et le comptoir ou un ami se connecteront à votre place pour faire la demande de reconversion.

Voici donc, pour les anciens et les nouveaux, de quoi vous guider dans votre espace privé de « prestataire » sur doume.org nouvelle formule, dans l'ordre des boutons.


Connexion :

Vos comptes d'adhérent et de prestataire, et éventuellement vos autres rôles, sont regroupés sous une même connexion, **vosre adresse mail**, généralement celle de l'entreprise.

A la première connexion, vous demandez « mot de passe oublié », et le lien pour en choisir un vous est envoyé aussitôt.

Attention, vous avez deux « rôles », un personnel (adhérent) et un comme gérant d'entreprise (prestataire) et la première fois vous allez vous retrouver sur votre rôle d'adhérent.

Sur un ordinateur, une fois connecté, vous voyez en haut à droite, bien visible, sur quel rôle vous vous trouvez, et la petite flèche à côté vous mènera au "choix du rôle".

Mais pour changer de rôle sur un smartphone il faut passer par le menu  et à la fin de ce menu vous voyez sur quel rôle vous vous trouvez et la petite flèche à droite vous mènera à "choix du rôle".

Pendant les travaux en cours, il arrive soit de ne pas pouvoir changer de rôle (dans ce cas déconnectez-vous et reconnectez-vous) soit carrément que votre mot de passe ne soit pas reconnu (dans ce cas redemandez « mot de passe oublié »). Mais ces inconvénients devraient disparaître à la longue.

Professionnel :

Dans l'onglet « Professionnel », vous pouvez modifier beaucoup de choses : écrire une « description » et mettre une image pour l'affichage public, inscrire ou modifier votre site web....et n'oubliez pas l'IBAN ! La rubrique n'est pas modifiable.

Vous pouvez modifier adresse et N° de téléphone, **mais pas l'adresse mail qui est votre identifiant**. Pour cela une seule solution, écrire **sur le formulaire de contact**.

Adresse :

C'est l'adresse de votre (vos) magasins si vous souhaitez que ce soit affiché sur le site.

Inscrire un caissier :

C'est un rôle qui permet de recevoir par mail en temps réel les tickets des paiements par e-doume. Cela peut rassurer la personne qui est à la caisse. Mais il faut qu'elle ait accès à l'adresse e-mail de réception.

Vous pouvez inscrire vous-mêmes l'email de cette ou ces personne(s).

Accepter la monnaie électronique :

ATTENTION, il ne s'agit plus seulement d'accepter le paiement par smartphone en boutique : sont concernés aussi tous les virements inter-professionnels.

Tous les pros devraient accepter la monnaie électronique (les transactions et la reconversion sont gratuites). Si vous n'en voulez pas toutes vos transactions se passeront en billets. Pas très commode mais faisable !

Dernières opérations :

Dans « voir mes opérations », on peut demander de les télécharger (pour votre comptable) en demandant « exporter ». Très pratique, vous pouvez choisir la recherche par date avant de demander l'exportation. Le bouton se situe en bas de la liste.

Mes cotisations

Désormais la cotisation se fera en année glissante (de date à date). Il est prévu que le jour qui suivra la fin de la validité de votre adhésion, vous serez suspendus : vous ne pourrez plus faire de virements ni de reconversion. Mais vous pourrez toujours vous connecter et réadhérer.

Vous avez deux solutions pour remettre votre cotisation à jour :

- 1) EN LIGNE : Par vous-mêmes, en vous connectant sur votre page de prestataire. En cliquant sur le bouton "voir mes cotisations" vous avez le choix entre "cotiser en e-doumes" et "cotiser par CB".
- 2) PAR CHEQUES OU ESPECES (euros papier ou doumes papier) : ce sera dans les comptoirs ou auprès de vos responsables locaux

FACTURE : Quand vous aurez cotisé, vous recevrez un mail de reçu. Si ce mail ne suffit pas à votre comptable, écrivez à contact@adml63.org pour réclamer une facture plus « officielle ».

RAPPEL DE COTISATION : Quand votre année de cotisation sera épuisée, vous recevrez un rappel. (Ce ne sera pas la même date pour tout le monde).

UN COMPTE ADHERENT GRATUIT PAR ENTREPRISE : Comme avant, le gestionnaire de la page de l'entreprise bénéficie d'un compte d'adhérent gratuit (un seul, il faut donc donner le nom de la personne). Votre responsable local doit l'activer en même temps qu'il a inscrit votre cotisation pro (rappelez-lui de le faire si nécessaire).

Inscription dans une AMAP ou un marché :

Absolument indispensable pour les producteurs ! Nous avons établi une liste, mais les marchés bio naissent en nombre, et si le vôtre ne s'y trouve pas, écrivez à contact@doume.org.

Achat de monnaie locale (e-d, ou doumes numériques, ou doumes électroniques) par CB :

C'est un encouragement à faire davantage circuler la doume et ne pas compter seulement sur les clients. C'est très pratique et immédiat. La somme est limitée à 1000 euros.

On vous propose « payer autrement »(par virement) :

Il s'agit d'un virement pour les sommes plus importantes **ou si vous n'avez pas de CB sur le compte de l'entreprise**. Virement qui demandera une manipulation manuelle au trésorier et ne provoquera pas instantanément l'arrivée des e-doumes sur votre compte.

Virement vers un prestataire :

C'est le bouton qui va conditionner le bénéfice d'une circulation intense de la doume ! Pensez à regarder la liste des prestataires doume sur le site, vous serez étonnés de la variété des métiers. Et parlez de la doume à ceux de vos fournisseurs qui ne la connaissent pas !

Virement vers un adhérent :

Peut-être vos salariés accepteront-ils de recevoir une partie de leur salaire en doumes ? Il faut alors un contrat entre vous, et d'autre part les faire adhérer à prix ami (5 euros/an et par personne).

Reconversion : Si vraiment vous ne savez pas comment employer vos doumes, ce bouton vous demande combien vous voulez reconvertir en euros. Les doumes, **une fois numérisées**, sont enlevées de votre compte et tous les lundis, notre trésorier vous fait un virement en euros sur votre compte bancaire (sans frais).

N’HESITEZ PAS à réclamer une visite à domicile à votre responsable local, à notre service civique animationpros@doume.org ou à écrire à contact@doume.org en cas de difficultés ou de questions.